



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement

COMPTE-RENDU COMMISSION MIXTE ENVIRONNEMENT DU 13 MARS 2019

1- Littoral et Plage de Saint-Brevin les pins :

Deux scientifiques membres du Centre Français du littoral, participent à la réunion pour nous exposer l'intérêt de la mise en place d'un observatoire du littoral. A cet effet, un étudiant de Nantes devrait dans le cadre de son cursus universitaire définir un protocole dédié au "veilleur du littoral" (citoyen volontaire), afin d'évaluer les évolutions du littoral.

La municipalité attend l'accord de la DDTM pour effectuer les travaux sur la plage de Saint-Brevin pour **endiguer temporairement le chenal qui s'est formé sur la plage** et qui interdit actuellement toute baignade.

- mise en place de blocs de béton au droit de l'exutoire de l'église, pour dévier le chenal
- recouvrement de chenal par du sable
- coût estimé 35k€.

2- Pollution atmosphérique :

Les ASB ont précisé leur inquiétude sur le niveau de pollution atmosphérique de Saint-Brevin, relayé à plusieurs reprises par les journaux locaux. Par ailleurs les ASB demandent à la mairie de questionner les services étatiques sur les faits suivants :

- pourquoi Saint-Brevin et les communes sud Loire ne sont pas intégrées au Plan de Protection Atmosphérique "Nantes Saint-Nazaire", alors que nous sommes soumis aux mêmes aléas. Ce plan permet de connaître avec précision l'origine et le niveau de pollution afin d'évaluer l'impact sur la santé de la population et de déterminer une stratégie d'action ;

- pourquoi "Air Pays de Loire" ne dispose pas de capteurs pour mesurer le gaz ammoniac en cas d'incident sur l'usine YARA. ("AIR PAYS DE LOIRE" est l'organisme délégataire des services étatiques pour diffuser les alertes "pollution" auprès de la préfecture) ;

- pourquoi Saint-Brevin n'est pas incluse dans le PPI de Donges. Sachant que Saint-Brevin peut être touchée par une pollution d'oxyde d'azote ou de soufre en cas d'incidents.

3- DICRIM :

Certaines personnes, dont les ASB ont indiqués que le document DICRIM manquait de précision pour être applicable efficacement. **Les ASB transmettront leurs remarques à la mairie.**

4 – Arbres :

La question du "déboisement " est abordée par une élue qui s'inquiète de la coupe d'arbres liée en particulier au phénomène de la division de terrains qui prend de plus en plus d'ampleur.